

## AVIS DE COURSE

**Critérium départemental de Soustons  
2/06/2021  
Soustons  
Autorité Organisatrice (OA) : CVSM  
Grade 5C  
SérieS IND - FCW**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après **11h** le **12/06/2021** à l'entrée du club house du CVSM
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

### 3 COMMUNICATION

- 3.2 [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter-série **dériveurs et flotte collective PAV**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
    - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
    - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
  - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.3 **Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place le 12/06/2021**
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

### 5 DROITS A PAYER

Pas de droites.

### 8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
12/06/2021	11h	12h

- 8.2 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **13h00**.

- 8.3** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**.
- 11 LIEU**  
L'épreuve se déroulera sur le lac de Soustons, en face du CVSM
- 12 LES PARCOURS**  
Les parcours seront de type construit.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
La RCV 44.1 s'applique : pénalité de deux tours.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.1** Le système de classement est le suivant :
- 14.2** **1** course validée est nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3** a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand de **3** à **5** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.  
c) Quand **6** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
[NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**  
Des prix seront distribués en présence des participants
- 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter :  
*Raphaël HOUSSE : 0558411195 ou [cvsm.soustons@orange.fr](mailto:cvsm.soustons@orange.fr)*